

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du JEUDI 5 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le cinq mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le vingt-six février s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Claude LANGRENÉ, Maire.

Présents : MM. LANGRENÉ Claude, FOURRÉ Georges, Mme LAVA Francine, M. ROMÉLOT Jean, Mmes SANCHEZ Marie, NAUDÉ Marie-Josèphe, MM. HERDHUIN Jacques, PROUVOST Gérard, Mme PETIT Marie-Christine, M. FALLET Jean-Luc, Mme FÉTY Nora, MM. JEAUNAUX Jérôme, DECHAMPS Éric, DIDIER Gérard, Mme PLANSON Patricia, M. BESSE Jean-Pierre, Mme LEGUILLETTE Christine et M. ROBERT Denis.

Absente ayant donné pouvoir : Mme MACREZ Stéphanie à M. LANGRENÉ Claude.

Absents : Mmes DOINEL Josiane, BIBLOCQ Stéphanie, M. TEKOUK Beudihiba et Mme SONNETTE Séverine.

Le Conseil Municipal a choisi, comme secrétaire de séance Mme FÉTY Nora.

Le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2020 est adopté à l'unanimité, sans observations.

COMPTE DE GESTION 2019

Le Maire présente le Compte de Gestion 2019 du receveur municipal pour la commune. Considérant que les écritures du receveur municipal correspondent à celles de l'ordonnateur, le Conseil Municipal adopte ce Compte de Gestion à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

M.HERDHUIN Jacques, doyen de la séance, présente le Compte Administratif 2019 :

Le total de la section de fonctionnement s'élève à : 2.143.958,88 € de dépenses

2.644.272,93 € de recettes

Résultat antérieur de +1.288.356,16 €

Affectation des résultats -379.989,83 €

Compte 002 Eau +153.223,06 €

soit un excédent de fonctionnement de 1.561.903,44 €

En section d'investissement : le montant des recettes s'élèvent à 1.123.257,38 €

Les dépenses réalisées s'élèvent à 1.532.054,54 €

+ le déficit antérieur de -379.989,83 €

+ le Compte 001 Eau +28.324,09 €

soit un déficit de 760.462,90 €.

Le Compte Administratif est adopté par le Conseil Municipal par 18 voix Pour.

ECHANGE COMMUNE / DUBOIS ELISE / CESSION DE PARCELLE: REGULARISATION PARCELLE AB 238.

Nouvelle rédaction de la délibération N°5 du 12.12.2019.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre d'échange avec Mme DUBOIS, le bornage a fait apparaître une emprise sur le domaine public de la parcelle AB 238 sur laquelle est édifié un bâtiment.

DU CONSEIL MUNICIPAL

Afin de compléter l'échange avec Mme DUBOIS et régulariser cette situation le Conseil Municipal :

- constate que les parcelles concernées :

- AB 500 d'une superficie de 27 ca
- AB 501 d'une superficie de 31 ca

ne sont pas à usage public,

- décide le déclassement de ces parcelles pour les transférer dans le domaine privé,

- décide de céder à Mme VAN STEELANDT Monique propriétaire de la parcelle AB 238, à l'euro symbolique la parcelle AB 501 d'une superficie de 31 ca, représentant l'emprise de sa propriété sur le domaine public, parcelle n'ayant aucune valeur vénale.

- approuve la cession de la parcelle AB 500 d'une superficie de 27 ca à Mme DUBOIS Elise dans le cadre des échanges avec la commune.

Les frais de bornage seront répartis entre la commune, Mme DUBOIS et Mme VAN STEELANDT. Les frais d'actes seront pris en charge par la commune.

Le Conseil Municipal valide ces échanges, approuve la nouvelle situation cadastrale et autorise le Maire à signer les actes correspondants.

DEMANDE DE MME DUBOIS ELISE : DEPLACEMENT D'UNE SENTE RURALE.

Monsieur le Maire présente la demande de Mme DUBOIS Elise qui sollicite le déplacement de la sente rurale dite de Rudenoise qui longe et contourne la parcelle AB 239 pour l'accoler entre la parcelle AB 239 et la parcelle AB 237.

Il précise que doit être réalisé un échange des parcelles AB 241 et AB 242, lieudit Rudenoise, appartenant à M. et Mme FAVIER Gérard et un bornage de la sente.

Ces frais seront à la charge de Mme DUBOIS Elise.

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un accord de principe à cette demande de déplacement de la sente rurale dite de Rudenoise.

DEMANDE DE MME DUBOIS ELISE : ACQUISITION D'UNE SENTE RURALE.

Monsieur le Maire expose la demande de Mme DUBOIS Elise qui souhaite acquérir la sente rurale entre la parcelle ZB 252 et le terrain ZB 526, lieudit le Chemin de Citry.

Après débat, le Conseil Municipal émet un accord de principe avec 16 voix Pour, 2 abstentions (LEGUILLETTE Christine et PLANSON Patricia) et 1 voix contre (M. ROBERT Denis).

DEMANDE DE M. FALLET JEAN-LUC : ACQUISITION D'UNE PARCELLE.

M. FALLET Jean-Luc quitte la salle pour ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire rappelle la demande d'acquisition de M. FALLET Jean-Luc d'une parcelle au hameau de Drachy (délibération du 04/11/2019) pour laquelle le Conseil Municipal a émis un avis favorable.

Le bornage ayant été effectué, la parcelle concernée cadastrée ZA 541 d'une superficie de 29 ca appartient au domaine public.

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal constatant que cette parcelle n'est pas à usage public, décide le déclassement de cette parcelle pour la transférer dans le domaine privé afin de réaliser cette vente.

Monsieur le Maire propose de réaliser cette vente au prix de 25 € le m² soit 25 x 29 = 725 €. Tous les frais liés à cette vente seront pris en charge par M. FALLET Jean-Luc.

Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité et autorise le Maire à signer tous les documents à cette vente (bornage, frais de notaire, etc).

POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur MOREAU Dominique, adjoint technique territorial, a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} février 2020.

Il propose le recrutement d'un agent des services techniques jusqu'à présent contractuel, à savoir Monsieur MENARD Gérard sur le poste d'adjoint technique territorial à 35h pour un recrutement au 1^{er} avril 2020.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le maintien d'un poste d'adjoint technique territorial à 35h pour un recrutement au 1^{er} avril 2020.

POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste :

- d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 35 heures à compter du 14 avril 2020.

CREATION / SUPPRESSION DE POSTE.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- la création d'un poste d'adjoint technique à 9 h 40.
- la suppression d'un poste d'adjoint technique à 6 h.

à compter du 1^{er} avril 2020 sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire.

BAIL 20 RUE DU STADE GARNIER.

Monsieur le Maire rappelle le beau projet de fabrication de chaufferettes de M. GROS Claude et de son engagement pour la location du local 20 rue du Stade Garnier après l'avis favorable du Conseil Municipal.

Seulement depuis plusieurs mois, M. GROS Claude ne fournit pas les éléments nécessaires pour l'établissement du bail convenu.

Aussi, Monsieur le Maire, en accord avec l'assemblée délibérante, décide de mettre fin à la proposition de location de local faite.

TABLEAUX EXPOSES A L'EGLISE.

Monsieur le Maire explique que deux tableaux, propriété de la Commune, ont disparu en 1981.

DU CONSEIL MUNICIPAL

Ce sont « Jésus Chez Marthe et Marie » d'Eugène BULAND (1852-1926) et « Jésus devant le Pilate » de Nicolas BOLLERY (1560-1630).

Le 4 mars 2020, Mme la Conservatrice du Patrimoine des Hauts-de-France a informé la mairie de la vente du tableau de Nicolas BOLLERY le 18 mars 2020 afin de s'assurer, l'importance culturelle de cette œuvre, que cette vente est licite.

La commune n'ayant jamais vendu ce tableau, tous les documents présents en mairie ont été envoyés à Mme la Conservatrice qui a engagé une procédure de retrait du tableau de cette vente avec l'aide de l'Etat et des Services Nationaux du Patrimoine.

En conséquence, le Conseil Municipal, approuve cette démarche destinée à rendre à la commune ces tableaux qui, appartenant au domaine mobilier public, sont inaliénables.

Aussi, après cet exposé le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter l'aide des Services de l'Etat afin de pouvoir récupérer les deux tableaux,
- de donner pouvoir à M. le Maire et aux Services de l'Etat pour effectuer les démarches nécessaires à ces restitutions.

QUESTIONS DIVERSES

- Samedi 7 mars, nettoyage de la Commune « Charly propre » avec toutes les bonnes volontés.

Aucune question ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire remercie le travail fait ensemble au cours de cette mandature.

La séance est levée à 19h55.